

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 2 mai 2024

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 07 Mai 2024 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2024-027 : Subvention Pass'Sport écoles
- Délibération 2024-028 : Versement d'une subvention du budget Commune au budget lotissement Beausoleil
- Délibération 2024-029 : Cession du terrain Beausoleil par le budget Commune au budget lotissement
- Délibération 2024-030 : Reversement de l'avance du BA Coteau du domaine au BP
- Délibération 2024-031 : Sortie des opérations du compte 266 de la Commune
- Questions diverses

Le Maire,


Anthony ROULLIER

L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**